

Contents

Vol. One: The Jews of Provence: Introductory Observations

I Tolerance: Its Reason and Its Limits	1
1. Les Angevins et les juifs de leurs états: Anjou, Naples et Provence	3
2. The Angevins of Naples and the Jews	15
3. Saint Louis et l'usure juive	25
II Historical Records In Hebrew	33
1. כרונוגרפיה פרובנסאלית בקונדרסו האבוד של שם טוב שאנצולו (Provencal Chronicles in the Lost Book of Shem-Tov Sancholo)	35
2. שלמה אבן ורגה וගירוש יהודי אנגליה (Shlomo Ibn Verga and the Expulsion of the Jews from England)	52
3. 1313 תקנות פרובנסאליות משנת (Provençal Ordinances of 1313)	60
III A State Agency—The Jewish Community	65
1. Community and Super-Community in Provence in the Middle Ages	67
2. L'organisation communautaire et les limites du “self-government” en Provence (1250-1350)	76
3. L'excommunication, la communauté juive et les autorités temporelles au Moyen-Âge	84
4. La Perception de la <i>Tallia Judeorum</i> en Provence au milieu du XIV ^e siècle	91
5. Encore la <i>Tallia Judeorum</i>	108
6. La « collecta » de Perpignan (1412)	118

IV Within the Jewish Community	121
1. Politics and the Myth of Origins: The Case of the Medieval Jews	123
2. Structures communautaires juives à Marseille: Autour d'un contrat de 1278	138
3. Documents de la communauté d'Aix-en-Provence (1336)	151
4. En Provence médiévale: les juifs de Gordes (Vaucluse) (1312)	181
5. Rabbi Isaac Ha-Cohen of Manosque and his Son Rabbi Peretz: The Rabbinate and its Professionalization in the Fourteenth Century	185
6. Une «matriarche» juive au tournant du XIV ^e siècle: Rosa de Grassa	209
V Solidarity and Its Limits	225
1. Les limites de la solidarité: antagonismes au sein de la société juive ancienne et moderne	227
2. La solidarité juive au Moyen Âge et ses limites: histoire et contre-histoire	268
3. Au sein de la communauté juive: l'étranger et sa concurrence économique	281
4. Violence, chantage et mariage: Arles 1387	294
VI Tumult and Uproar in the Synagogue	309
1. <i>Tumultus et Rumor in Sinagoga</i> : An Aspect of Social Life in Provençal Jews in the Middle Ages	311
2. <i>Tumultus et Rumor in Sinagoga</i> : Suite d'une enquête	337
VII References to Previous Publications of the Chapters	359

I

TOLERANCE: ITS
REASON AND ITS
LIMITS

Les Angevins et les juifs de leurs états: Anjou, Naples et Provence

Cette présentation, comme vous le verrez immédiatement, souffre d'un déséquilibre navrant : alors qu'en Provence on se trouve submergé par l'abondance d'un fonds documentaire que l'on ne parvient pas à maîtriser, la situation pour le comté d'Anjou est tout à fait inversée. Là, pour reprendre une expression biblique, un jeune garçon serait capable de compter les documents concernant les juifs. Une partie de ces pièces se trouvaient autrefois aux archives de Naples et la conséquence en est qu'aujourd'hui nous dépendons des travaux effectués avant la deuxième guerre mondiale par Willy Cohn, Nicola Ferorelli, Oreste Ditto ou Romolo Caggese. Ceci est également vrai pour juifs dans les possessions italiennes des Angevins. Par bonheur, les dernières années ont bénéficié des recherches de Cesare Colafemmina, de Filena Patroni-Griffi et de bien d'autres encore. Pourtant on dégage plus facilement l'histoire de la littérature hébraïque dans cette région que celle des faits sociaux, politiques ou même économiques. Je propose donc de présenter d'abord les juifs des deux régions les moins favorisées pour terminer avec ceux de la Provence.

Comté d'Anjou

L'histoire des juifs du comté d'Anjou est très mal connue. La *Bibliographie des juifs en France* de Bernhard Blumenkranz (Toulouse, 1974) ne contient que quatre études, des articles de revue, dont trois datent d'une centaine d'années¹. Une présence juive est cependant attestée dans des sources hébraïques du xii^e siècle. Jacob Tam de Ramerupt en Champagne, grand rabbin vers 1150, convoqua un synode rabbinique qui devait rassembler des délégués de régions comme la Normandie, le Poitou, « ainsi que d'Anjou »². En effet, l'un des fondateurs des études bibliques et talmudiques dans la France du Nord, Joseph fils de Samuel Bonfils (« Tov Elem »), originaire de Narbonne, s'était établi dans la région cent ans plus tôt³.

Les juifs apparaissent pour la seconde fois dans l'histoire vers 1230, en raison d'événements sombres et tragiques. Un chroniqueur juif rapporte qu'un terrible massacre fut perpétré en Poitou, en Bretagne et en Anjou, coûtant la vie à trois mille juifs⁴. Des bulles papales de cette époque corroborent cette information en réduisant le nombre des victimes de 3000 à 2500 et rappellent aux autorités civiles qu'elles ont le devoir de protéger les juifs⁵. Les années 1230 ne mettent pas un terme à l'établissement des juifs dans le comté ; un texte de 1269 découvert par Alain de Boüard aux archives de Naples apporte un éclairage sur les impôts des juifs d'Anjou : le montant de cet impôt comtal était de 500 livres tournois⁶. La nombre de foyers juifs est estimé à quelques centaines, puisqu'en moyenne chaque personne taxable devait payer dix sous

1 Cf. Henri Gross, *Gallia judaica, Dictionnaire géographique de la France d'après les sources rabbiniques*, Paris, 1897, rééd., Amsterdam, 1969, p. 64–66 ; Bernhard Blumenkranz, article *Anjou* dans la nouvelle *Encyclopaedia judaica*, Jérusalem, II, 1971, col. 23–24. Dans la *Bibliographie des juifs en France*, Bernhard Blumenkranz signale les articles suivants : Léon Brunshvicg, *Rues dites des juifs*, dans *Chercheurs et curieux*, XXXVI, 1897, p. 24–25 ; Abbés Joubert et Delacroix, *Portail de l'église cathédrale d'Angers, Inscriptions hébraïques*, dans *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers*. 2^e série, V, 1854, p. 129–132 ; *Les juifs d'Anjou et les croisades*, dans *Archives israélites de la France*, LVI, 1895, p. 222–223.

2 Louis Finkelstein, *Jewish Self-Government in the Middle Ages*, Philadelphie, 1924, rééd., New York, 1964, p. 164–167, et aussi 142–143, 155.

3 Avraham Grossman, *The Early Sages of France: Their Lives, Leadership and Works* (en hébreu), Jérusalem, 1995, p. 47–81.

4 Azriel Shohat éd., *Sepher Shevet Yehoudah* [Le sceptre de Judah de Salomon Ibn Verga], Jérusalem, 1946, p. 148.

5 Shlomo Simonsohn, *The Apostolic See and the Jews, Documents: 492–1404*, vol. 1, Toronto, 1988, p. 163–165, doc. n° 154 et 155.

6 Alain de Boüard, *Actes et lettres de Charles I^{er}, roi de Sicile, concernant la France*, Paris, 1926, p. 25, doc. n° 105.

(= 1/2 livre). La géographie historique du judaïsme angevin est mal connue: elle comprend sûrement les villes d'Angers, de Segré, de Baugé, de Saumur et sans doute quelques autres petites localités⁷. On peut risquer l'hypothèse selon laquelle le prêt à intérêt constituait leur activité principale, au point qu'ils furent bannis du comté en 1289 au nom de cette pratique. D'ailleurs, le comte d'Anjou demanda aux habitants du comté une importante compensation pécuniaire, puisqu'en bannissant les juifs il avait perdu l'une de ses sources de revenus⁸.

Italie du Sud et Sicile

Tournons-nous à présent vers l'Italie du Sud et la Sicile. Cette région possède une importance capitale pour l'histoire des juifs, due en premier lieu à l'antiquité de la documentation qu'elle a conservée. Dans des villes comme Venosa, Brindes, Tarente et dans bien d'autres, des stèles funéraires ont été préservées alors qu'elles sont datées du ix^e siècle et même d'avant⁹. Un certain nombre d'inscriptions sont rédigées en hébreu. L'hébraïsme de la région se manifeste aussi, depuis cette époque, par une production littéraire remarquable des poètes liturgiques (*paytanim*). Le premier d'entre eux semble avoir été un dénommé « Hedwata », qui a été suivi par d'autres comme « Silano », « Amitai » et vraisemblablement « Salomon le Babylonien »¹⁰. Ce surnom ne doit pas nous induire en erreur: la liturgie d'Italie du Sud était plus marquée par celle de Byzance et de la Palestine que par celle de la Mésopotamie.

Le siècle suivant fut celui du grand hébraïsant européen Sabbatai Donnolo, également médecin, théologien et astronome, originaire

7 Cf. note 1 *supra*.

8 Pour une traduction anglaise de l'acte de bannissement des juifs d'Anjou, voir Robert Chazan, *Church, State and Jew in the Middle Ages*, West Orange, N.J., 1980, p. 313–317 ; le texte original a été publié par Pierre Dangeard, *Histoire de l'université d'Angers*, 2 vol., Angers, 1887, II, p. 183–187.

9 Nicola Ferorelli, *Gli ebrei dell'Italia meridionale dall'età romana al sec. XVIII*, Turin, 1915 (rééd., Turin, 1988), p. 54, 56 et suivantes (une nouvelle édition augmentée et mise à jour est celle de Filena Patroni-Griffi, Naples, 1990) ; Joshua Starr, *The Mass Conversion of Jews in Southern Italy (1290–1293)*, dans *Speculum*, XXI, 1946, p. 203–211 ; le problème a aussi été traité par Umberto Cassuto à plusieurs reprises, cf. p. ex. *Iscrizioni ebraiche a Trani*, dans *Rivista degli studi orientali*, XIII, 1931–1932, p. 172–180, et spécialement p. 174–178, et Oreste Ditto, à propos de l'établissement des juifs de Naples.

10 Ezra Fleischer, *Hebrew Liturgical Poetry in Italy: Remarks Concerning its Emergence and Characteristics*, dans *Italia judaica*, éd. V. Colorni et al., I, Rome, 1983, p. 415–426.

d’Oria¹¹. On se demande si ce n’est pas lui qui se cacherait sous l’anonymat, après avoir écrit l’histoire juive la plus remarquable du Moyen Âge, le livre du *Yossipon*¹². Le talmudiste Hushiel ben Hananel, qui était un jeune contemporain de Donnolo, partit pour l’Afrique du Nord: les archives du Caire, connues sous le nom de *Geniza*, ont conservé l’une de ses lettres qu’il adressa à un ami en Égypte¹³. D’ailleurs, la *Geniza* nous a gardé quelques dizaines de lettres du xi^e siècle concernant les affaires familiales et commerciales de juifs établis — ou de passage — en Sicile¹⁴. Pour en revenir à la Pouille, il faut encore mentionner la chronique familiale *Sefer Yohasin* rédigée en 1054 par Ahima’atz ben Paltiel¹⁵.

Ce bouillonnement culturel eut des conséquences à long terme. En effet, certaines de ces familles de l’Italie du Sud émigrèrent vers le nord et marquèrent la vie culturelle et religieuse du judaïsme transalpin, celui de la Rhénanie ou de la Champagne. Ainsi, Jacob Tam de Ramerupt constatait-il en paraphrasant le prophète Isaïe: « C’est de Bari que sort la Doctrine et d’Otrante la Parole du Seigneur »¹⁶. L’une de ces familles qui émigra vers le nord fut celle des Kalonymides, dont une branche se dirigea vers la Rhénanie, tandis qu’une autre s’installa dans le sud de la France, à Narbonne, où, encore au début du xiv^e siècle, leurs descendants jouissaient d’un grand prestige¹⁷.

Cette immigration vers le nord n’a pas diminué de façon significative le nombre des juifs dans la région. Benjamin de Tudèle, vers 1165, alors qu’il traversait ce pays qui devait devenir terre angevine un siècle plus tard, rencontra des communautés plus importantes que dans la France du Sud. Ainsi, Naples hébergeait alors 500 juifs, Salerne 600, Bénévent, Melfi et Trani 200 chacune, Tarente 300 et Otrante 500. D’après Benjamin, Palerme comptait 1500 juifs parmi ses habitants¹⁸.

11 Andrew Sharf, *Byzantine Jewry from Justinian to the Fourth Crusade*, Londres, 1971, p. 169–170 ; 181–182 et *passim*.

12 David Flusser, éd., *The Jossipon [Josephus Gorionides]*, 2 vol., Jérusalem, 1980–1981.

13 Salomon Schechter, *Geniza Specimens: A Letter of Chushiel*, dans *The Jewish Quarterly Review*, o.s. XI, 1899, p. 643–655.

14 Menahem Ben-Sasson, *The Jews of Sicily 825–1068: Documents and Sources*, Jérusalem, 1991.

15 B. Klar éd., *Megillat Athima’az* (en hébreu), Jérusalem, 1944, rééd. et augmentée: *The Chronicle of Ahimaaz, with a Collection of Poems from Byzantine Southern Italy* (en hébreu), Jérusalem, 1974.

16 Cité par E.E. Urbach, *The Tosaphists: Their History, Writings and Methods* (en hébreu), 2 vol., Jérusalem, 1980, I, p. 67–68.

17 Joseph Shatzmiller, *Politics and the Myth of Origins: The Case of the Medieval Jews*, dans *Les juifs au regard de l’histoire, Mélanges en l’honneur de Bernhard Blumenkranz*, Paris, 1985, p. 49–61.

18 Marcus Nathan Adler, *The Itinerary of Benjamin of Tudela: Critical Text, Translation and Commentary*, Londres, 1970, rééd., New York, s.d.

Une quarantaine d'années après leur installation dans la Pouille, les Angevins furent les témoins d'une diminution considérable de ces chiffres. Je fais référence à un événement bien connu mais toujours mal interprété, il s'agit de la conversion en masse en 1294 de nombreux juifs de la région. La raison de cette conversion est l'objet d'une discussion entre les médiévistes: les sources chrétiennes la considèrent comme la conséquence d'une campagne de prédication, alors que pour les juifs, c'est le résultat d'un incident fâcheux au cours duquel l'un de leurs coreligionnaires s'était permis de briser la sainte Croix¹⁹. Quoiqu'il en soit, les chiffres que nous possédons (trouvés dans les listes d'exemption d'impôt de ces nouveaux chrétiens) sont remarquables: il y eut à Naples 138 néophytes, 150 à Salerne, 172 à Tarente, 310 à Trani, puis des chiffres moins importants pour Bari (72), Capoue (45), Aversa (60), etc. L'ensemble représentait quelque 1300 néophytes²⁰.

Cependant, même ces conversions massives ne mirent pas fin à la présence juive dans le royaume de Naples. Nicola Ferorelli et bien d'autres chercheurs ont examiné des dizaines de documents qui attestent une permanence juive dans le pays après 1294²¹. Robert le Sage avait même invité des juifs — des îles Baléares — à s'installer dans son royaume et la reine Jeanne leur accorda des priviléges sans se soucier de la grogne ecclésiastique. La seconde maison d'Anjou persistera dans cette politique de tolérance, tant et si bien que l'Italie du Sud conservera des juifs environ un siècle encore après la disparition de la maison d'Anjou et alors qu'il n'y avait pratiquement plus de juifs en Occident.

En ce qui concerne la contribution de ces communautés angevines à la culture juive ou hébraïque, il faut dire qu'elle ne fut pas à la hauteur des générations précédentes. La plus grande partie de la vie de Rabbi Isaïe de Trani, la personnalité rabbinique la plus importante de son temps, qui mourut vers 1250, s'écoula sous le régime des Hohenstaufen²². Il est bien connu que Frédéric II invita des savants juifs d'Espagne et de France à séjourner à sa cour à Palerme²³. Le premier Angevin, lorsqu'il était encore le maître de la Sicile, abritait chez lui un traducteur de l'arabe dont le nom était Faradj (Mossé) d'Agrigente et auquel il avait donné d'abord pour mission de traduire le livre de médecine *Al-Hawi* d'arabe en latin, puis de corriger les fautes des copistes. Ce manuscrit dont les

19 Cf. note 9 *supra*.

20 *Ibid.*

21 Cf. Nicola Ferorelli *ut supra*, particulièrement p. 63.

22 Israel Ta-Shema, *R. Jesaiah di Trani the Elder and his Connections with Byzantium and Palestine* (en hébreu), dans *SHALEM, Studies in the History of the Jews in Eretz-Israel*, IV, Jérusalem, 1984, p. 409–416.

23 L'un des savants juifs qui ont passé du temps à cette cour était le Tibbonide marseillais Jacob ben Abba Mari Anatoli (env. 1174–1256). Cf. d'Ernest Renan, *Les rabbins français du commencement du xiv^e siècle*, Paris, 1878 (rééd., Farnborough, 1969), p. 580–589, et voir la note suivante.

marges contiennent des centaines de corrections est conservé à l'heure actuelle à la Bibliothèque nationale de Paris (ms. lat. n° 6912)²⁴. Willy Cohn, savant juif allemand, s'est intéressé à l'histoire de cette traduction. Les archives de Naples, qu'il avait consultées avant la deuxième guerre mondiale, lui avaient fourni des données précieuses sur les conditions de travail de Faradj, sur sa durée et son rythme, ainsi que sur les rémunérations perçues²⁵. Ce n'est qu'avec le règne de Robert que l'on trouvera à nouveau des juifs à la cour angevine. Il s'agit tout d'abord — mais il n'était sans doute pas le seul juif provençal au royaume de Naples — de Kalonymos d'Arles que l'on verra plus loin en Provence²⁶. Il est possible, mais pas certain, que Nissim de Marseille, qui avait rédigé un ouvrage sur les miracles, y ait également séjourné²⁷. Une épitaphe contenant le nom d'un juif dont l'origine directe ou familiale se trouvait à Beaucaire date du xv^e siècle, mais dès le début de la seconde moitié du xiii^e siècle, on relève la trace d'une présence juive provençale à Naples. Nous la connaissons grâce à un dossier rabbinique très fourni à propos d'un désaccord au sujet d'un mariage au sein de la famille Tibbon. Le problème était de décider de l'avenir des deux protagonistes, par ailleurs cousins germains, l'un, Samuel, habitait Marseille et l'autre, Benvenguda, résidait à Naples²⁸.

Provence

On sait fort bien que l'arrivée des Angevins en Provence fut mal acceptée par les indigènes. La ville de Marseille ne fut pas seule à chercher à se libérer du joug de

24 Colette Sirat, *Les traducteurs juifs à la cour des rois de Sicile et de Naples*, dans *Traduction et traducteurs au Moyen Age*, Paris, 1989, p. 169–191.

25 Willy Cohn, *Jüdische Übersetzer am Hofe Karls I. von Anjou, Königs von Sizilien (1266–1285)*, dans *Monatsschrift für Geschichte und Wissenschaft des Judenthums*, n. s. XLIII, 1935, p. 245–260, rééd. dans son *Juden und Staufer in Unteritalien und Sizilien*, Darmstadt, 1978, p. 50–64.

26 E. Renan, *Les écrivains juifs français du xiv^e siècle*, Paris, 1893, rééd., Farnborough, 1969, p. 417–460.

27 E. Renan, *Les rabbins*, p. 547–550 ; Henri Gross, *Gallia judaica, ut supra*, p. 378.

28 Une épitaphe portant les noms de Tanhum, fils de Mossé de Beaucaire, datant de 1445, fut publiée par Cesare Colafemmina, *Un'iscrizione ebraica inedita di Trani*, dans *Augustinianum*, XIII, 1973, p. 339–343. Sur la présence des Tibbonides à Naples, cf. Abraham Schreiber éd., *Responsa of the Sages of Provence* (en hébreu), Jérusalem, 1967, n° 62–66, p. 54–85 ; il y a une étude par Isidore Loeb, *Le procès de Samuel Ibn Tibbon, Marseille 1255*, dans *Revue des études juives*, XV, 1887, p. 70–98 ; XVI, 1888, p. 124–137 ; Id., *Un procès dans la famille des Ibn Tibbon (Marseille 1255–1256)*, dans *Annuaire des archives israélites de France*, III, 5647 (1886–1887), p. 28–41.

ces « envahisseurs » venus du nord. Trois confrontations par les armes furent nécessaires pour établir de façon définitive le nouveau régime. Après chacune d'elles un traité de paix fut rédigé. En ce qui concerne les juifs de Marseille, les Angevins furent d'accord pour les laisser sous l'autorité de la commune dans les deux premiers traités. Cependant en 1264, les Angevins s'approprièrent les juifs après leur victoire décisive et définirent la nouvelle situation en termes clairs et sans équivoque²⁹.

L'une des premières conséquences de ce nouveau régime fut vers 1270 l'imposition d'une taille comtale, la *tallia judeorum*. Une somme globale fut imposée à tous ceux qui vivaient sous la domination du comte et la perception en fut confiée aux juifs eux-mêmes³⁰. Des tailles de ce genre existaient dans bien d'autres endroits: en Angleterre et en Anjou avant 1270, en Castille et en Catalogne quelques années plus tard. En Sicile cette taille garda en partie une terminologie arabe: on parle alors de la *gisia judeorum*. Au cours des siècles suivants de semblables tailles comtales existèrent dans le duché de Milan et dans les royaumes de Pologne et de Lituanie (jusqu'au xvii^e siècle)³¹. Selon une information datant de 1341, nous apprenons que l'administration de la taille pour la Provence occupait un bâtiment particulier à Aix³². Alors que la *tallia* perçue jusqu'à l'expulsion des juifs du comté, les modalités de fonctionnement de la perception furent l'objet de modifications. Noël Coulet, après avoir suivi l'histoire de la taille au cours de la seconde moitié du xiv^e siècle, constate que l'évolution de la taille reflète les changements de la démographie juive, de sa géographie historique et de ses statuts économiques. Impôt supra-communautaire à ses débuts, elle acquit un caractère intercommunautaire au fil des années qui virent la grande crise du bas Moyen Âge³³. Il est fort probable d'ailleurs que les archives recèlent plus d'informations encore sur cet aspect primordial de l'histoire juive médiévale, c'est-à-dire le traitement de

29 J. Shatzmiller, *Structures communautaires juives à Marseille, 1278*, dans *Provence historique*, XXIX, 1979, p. 33–45 ; XXX, 1980, p. 218–219.

30 J'ai traité la question dans mon article *La perception de la tallia judeorum en Provence au milieu du xiv^e siècle*, dans *Annales du Midi*, LXXXII, 1970, p. 221–236.

31 *Id.*, *Encore la tallia iudeorum*, dans *Rashi 1040–1990, Hommage à E. Urbach*, éd. G. Sed-Rajna, Paris, 1993, p. 589–597.

32 Édouard Baratier, *La démographie provençale du XIII^e au XVI^e siècle*, Paris, 1961, p. 217: « *Item in domo ordinata pro syndicis Provincie per ipsam universitatem sunt continue cum uno ipsorum syndicorum qui residentiam facit continue in dicta civitate persone sex* ».

33 Noël Coulet, *La tallia judeorum en Provence après la peste noire*, dans *Provence historique*, XXXV, 1985, p. 439–445 ; *Id.*, *La communauté des juifs de Provence à la fin du xiv^e siècle: nouveaux documents sur la tallia judeorum* [à paraître].

la communauté juive en tant qu'organisme d'État, chargée de la collecte des impôts de ses membres.

Pour mieux connaître la vie interne de ces communautés, l'organisation du "self-government", ses pouvoirs de contrainte et les modalités de son fonctionnement, il aurait fallu recourir à une documentation interne, écrite par les juifs eux-mêmes, comme par exemple les immenses collections de *Responsa* rabbiniques qui existent pour la Catalogne des xii^e et xiv^e siècles ou pour l'Italie du XVI^e siècle³⁴. Ce type de documents existe aussi en Provence, mais en nombre beaucoup plus réduit³⁵. En revanche, les archives de Provence jettent une lumière fort intéressante sur les limites de l'autonomie juive dans le comté. Les tribunaux se montraient très désireux de traiter toutes les affaires juives, même celles qui se déroulaient au sein de la synagogue³⁶. L'excommunication juive dont usaient les rabbins comme principal moyen de contrainte, était soumise au contrôle de l'État auquel il fallait demander l'autorisation avant de la prononcer³⁷.

De leur côté, les juifs (avant 1348 de toute façon), montraient leur confiance dans les institutions judiciaires du pays. Des milliers de contrats passés devant notaires en témoignent, concernant non seulement leur pratique du prêt à intérêt, mais aussi les événements de leur vie privée, comme les mariages, les testaments et ainsi de suite. Les registres judiciaires les montrent ayant accès aux tribunaux, aussi bien en matière criminelle qu'en matière civile. Il ne fait aucun doute qu'à plusieurs reprises ils eurent gain de cause. Alors que la législation talmudique reprise au Moyen Âge interdisait aux juifs de s'adresser aux « tribunaux des gentils », la réalité provençale montre non seulement des juifs « moyens », mais aussi des sommités rabbiniques (Gersonide, Isaac Cohen de Manosque) enregistrant des actes chez les notaires, en latin³⁸.

34 Voir p. ex. Isidore Epstein, *Responsa of Rabbi Solomon ben Adreth of Barcelona (1235–1310) as a Source of the History of Spain*, Londres, 1925.

35 A. Schreiber éd., *Responsa of the Sages of Provence* (en hébreu), Jérusalem, 1967 ; Isaac Joshua Lattes, *Responsa* (en hébreu), Vienne, 1960 ; Israël Lévi, *Un recueil de consultations inédites de rabbins de la France méridionale*, dans *Revue des études juives*, XXXVIII, 1899, p. 103–122 ; XXXIX, 1899, p. 76–84 ; 226–241 ; XLIII, 1901, p. 237–258 ; XLIV, 1902, p. 73–86.

36 J. Shatzmiller, *Tumultus et Rumor in Sinagoga: An Aspect of Social Life of Provençal Jews in the Middle Ages*, dans *Association of Jewish Studies Review*, II, Cambridge, Mass., 1977, p. 227–255.

37 Id., *L'excommunication, la communauté juive et les autorités temporelles au Moyen Âge*, dans *Les juifs dans l'histoire de France*, éd. M. Yardeni, Leyde, 1980, p. 63–69.

38 Id., *Gersonides and the Jewish Community of Orange in His Day* (en hébreu), dans *Studies in the History of the Jewish People and the Land of Israel*, II, Haïfa, 1972, p. 111–126, et *Rabbi Isaac Ha-Cohen of Manosque and His Son Rabbi Peretz: The Rabbinate and Its Professionalization in the Fourteenth Century*, dans *Jewish History, Essays in Honour of Chimen Abramsky*, Londres, 1988, p. 61–83.

Le roi Robert déclara en 1320 que dans nul pays au monde les juifs ne jouissaient d'un traitement aussi favorable que dans le sien³⁹. Il est vrai que les années de son règne coïncident avec un épanouissement sans précédent de la culture juive et que leurs conditions matérielles étaient encore heureuses. Pourtant il ne faut pas prendre la Provence pour un paradis médiéval de la maison de Jacob. L'Inquisition pontificale s'y montra active en persécutant d'abord les néophytes qui étaient retournés vers leur religion d'origine⁴⁰. Tous les soupçons, les craintes et les griefs que subissaient les juifs d'Europe existèrent également en Provence⁴¹. Ils furent là aussi accusés d'empoisonner l'eau et la nourriture, de se livrer à la sorcellerie, de faire des sacrilèges et surtout de s'adonner au meurtre rituel sur des garçons ou des fillettes, à l'imitation de la Passion. Les grandes émeutes de 1348 qui touchèrent presque toute l'Europe avaient trouvé leur origine en Provence⁴². Lorsque l'instigateur des émeutes contre les juifs de Manosque fut condamné par la cour d'Aix en 1430, la foule le sauva en hurlant qu'un chrétien ne devait pas mourir à cause des juifs⁴³.

Cependant, dans le domaine des rapports judéo-chrétiens, on peut esquisser un tableau bidimensionnel moins statique en Provence qu'ailleurs. La réalité était plus souple. Des médecins juifs, par dizaines ou même centaines, traitaient une clientèle chrétienne en contradiction avec une législation hostile. Il n'était pas rare de voir des médecins juifs collaborer avec leurs collègues chrétiens⁴⁴. On observe dans les couches dirigeantes de la société un sentiment d'estime envers les scientifiques juifs, mathématiciens, astronomes et astrologues. J'espère publier dans un avenir pas trop lointain un travail sur les relations, en 1317, entre l'archevêque d'Aix, Robert de Mauvoisin, et son astrologue juif, Mossé de Trets⁴⁵. Il est bien connu que la cour pontificale d'Avignon avait

39 Romolo Caggesi, *Roberto d'Angiò e i suoi tempi*, I, Florence, 1922, p. 309.

40 Cf. mon article *L'Inquisition et les juifs de Provence au xiii^e siècle*, dans *Provence historique. Histoire de la Provence et civilisation médiévale. Études dédiées à la mémoire d'Édouard Baratier*, XXIII, 1973, p. 327–338. Maurice Kriegel n'accepte pas toutes mes observations, cf. son étude *La juridiction inquisitoriale sur les juifs à l'époque de Philippe le Hardi et Philippe le Bel*, dans *Les juifs dans l'histoire de France*, éd. Myriam Yardeni, Leyde, 1980, p. 70–77.

41 Joseph Shatzmiller, *Recherches sur la communauté juive de Manosque au Moyen Age 1241–1239*, Paris – La Haye, 1973, p. 119–143.

42 *Id.*, *Les juifs de Provence pendant la peste noire*, dans *Revue des études juives*, CXXXIII, 1974, p. 457–480.

43 Noël Coulet, *Une vague d'émeutes antijuives en Provence au xv^e siècle*, *Manosque-Aix 1424–1430*, dans *Michael: On the History of the Jews in the Diaspora*, XII, Tel-Aviv, 1991, p. 27–84.

44 Voir les textes que j'ai transcrits dans *Médecine et justice en Provence médiévale. Documents de Manosque, 1262–1348*, Aix-en-Provence, 1989, p. 108–110.

45 J'espère publier cette information dans un prochain livre intitulé: *Justice et injustice au Moyen Age, La démission de l'archevêque d'Aix-en-Provence en 1318*.

entretenus des rapports étroits avec Levi ben Gershom d'Orange (Gersonide), à partir des années 1320 jusqu'à sa mort en 1344⁴⁶. Dans un domaine différent, les prêteurs d'argent juifs eux-mêmes avaient parfois droit à de la reconnaissance et à de la considération. Il est vrai aussi que les Provençaux, à l'instar des autres pays d'Europe, jetaient un regard hostile et méprisant sur cette activité juive. Pourtant, comme le démontre en 1317 le procès de Bondavid de Draguignan, certains chrétiens étaient capables d'exprimer leur gratitude lorsqu'ils étaient traités de façon honnête et bienveillante⁴⁷. Les historiens modernes de la Provence ont beaucoup travaillé sur l'histoire du prêt à intérêt. Noël Coulet, Louis Stouff, Monique Wernham et bien d'autres ont suivi les modèles conçus par l'américain Richard W. Emery (*The Jews of Perpignan in the Thirteenth Century*, New York, 1959) en employant des méthodes statistiques pour mesurer son ampleur et sa fonction sociale⁴⁸. Il reste toujours à entreprendre une comparaison entre les activités des juifs et des Italiens. Dans la mesure où cela sera possible, il faudra examiner de près les activités des prêteurs indigènes.

Conclusion

Je termine cette présentation par là où j'aurais dû commencer, c'est-à-dire par un recensement de la documentation disponible à l'heure actuelle. Les archives municipales ou départementales de Provence regorgent de documents, à l'image de l'Italie. Les informations concernant les juifs se trouvent non seulement chez les notaires ou dans les registres des tribunaux, mais aussi, et par milliers, chez les clavaires, agents de la trésorerie comtale. Par malheur nous n'avons pas trouvé un nombre suffisant de registres des cours ecclésiastiques: fait déplorable, car il est certain que des juifs avaient aussi recours à ces instances, et c'est ainsi

46 Joseph Shatzmiller, *Gersonide et la société juive de son temps dans Gersonide en son temps*, éd. G. Dahan et Charles Touati, Louvain – Paris, 1991, p. 33–43.

47 Voir mon *Shylock Reconsidered: Jews, Moneylending and Medieval Society*, Berkeley, 1990.

48 Noël Coulet, *Aix-en-Provence. Espace et relations d'une capitale (milieu XIV^e siècle-milieu XV^e siècle)*, I, Aix-en-Provence, 1988, p. 501–536 ; Louis Stouff, *Arles à la fin du Moyen Age*, I, Aix-en-Provence, 1986, p. 302–318 ; Id., *Activités et professions dans une communauté juive de Provence au bas Moyen Age. La juiverie d'Arles, 1400–1450*, dans *Minorités, techniques et métiers*, Aix-en-Provence, 1980, p. 57–77 ; Monique Wernham, *La communauté juive de Salon en Provence d'après les actes notariés, 1391–1435*, Toronto, 1987.

que certains furent frappés d'une excommunication chrétienne. Incroyable, mais vrai !⁴⁹

La richesse de la documentation latine ne doit pas nous empêcher d'apprécier celle qui fut rédigée en hébreu. Les cinquante ans qui précédèrent la peste noire représentent un « âge d'or » pour la culture juive de Provence. Nous avons déjà fait allusion à Gersonide, philosophe, astronome, mathématicien ainsi que commentateur biblique et talmudique. Dépassé seulement par Maïmonide, Gersonide sera déjà admiré de son vivant et ses œuvres seront parmi les premières à être imprimées dans l'Italie de la Renaissance. Ces dernières années, une prédiction astrologique faite à la demande du pape Clément VI fut publiée aux États-Unis⁵⁰. La France de son côté doit être fière d'avoir publié l'inventaire de sa bibliothèque privée, rédigé de sa propre main. C'est le regretté professeur Gérard E. Weil de Lyon qui est à l'origine de cette découverte étonnante⁵¹.

Deux autres contemporains de Gersonide nous ont laissé un héritage littéraire important, il s'agit de Joseph ibn Kaspi et de Kalonymos fils de Kalonymos d'Arles. Kaspi est surtout connu pour une série de commentaires bibliques dans lesquels, comme Gersonide, il a tenté de faire cohabiter sous un même toit l'enseignement biblique et l'héritage de la philosophie gréco-arabe. Kalonymos appréciait peu sa philosophie. Cependant Kaspi inséra dans ses écrits des observations fort précieuses sur la vie sociale de son époque⁵². Pourtant, en tant que critique de la société juive, Kalonymos est beaucoup plus important: son œuvre principale *La pierre de touche*⁵³ contient des descriptions des différents types de la société juive, de la même manière que Chaucer en Angleterre cinquante ans plus tard. Kalonymos était arabisant et avait commencé par traduire des œuvres scientifiques à l'usage des hébreïsants. Puis, il fut invité à Naples pour se livrer à

49 Joseph Shatzmiller, *Jews "Separated from the Communion of the Faithful in Christ" in the Middle Ages*, dans *Studies in Medieval Jewish History and Literature*, éd. Isadore Twersky, I, Cambridge, Mass., 1979, p. 307–314. Cette étude a été critiquée par William Chester Jordan, *Christian Excommunication of the Jews in the Middle Ages: A Restatement of the Issues*, dans *Jewish History*, I, 1986, p. 31–38, et j'ai répondu par *Christian "Excommunication" of Jews: Some Further Clarifications*, dans *Shlomo Simonsohn Jubilee Volume: Studies on the History of the Jews in the Middle Ages and Renaissance Periods*, éd. D. Carpi et al., Tel-Aviv, 1993, p. 245–255.

50 Sur Gersonide, voir l'article d'Ernest Renan, *Les écrivains*, p. 586–644, ainsi que la récente publication de Bernard R. Goldstein et David Pingree, *Levi ben Gerson's Prognostication for the Conjunction of 1345* (*Transactions of the American Philosophical Society*, LXXX, part 6), Philadelphie, 1990.

51 Gérard E. Weil, *La bibliothèque de Gersonide d'après son catalogue autographe*, Louvain – Paris, 1991.

52 Sur Joseph ibn Kaspi, voir la notice d'Ernest Renan, *Les écrivains*, p. 477–547 ; Sur la polémique avec Kalonymos, voir p. 441–445.

53 d'Ernest Renan, *Les écrivains*, p. 447–452, et A.M. Haberman éd., *Even Bohan (Pierre de touche)* (en hébreu), Tel-Aviv, 1956.

la même activité, mais pour le bénéfice des latinistes. Romolo Caggese a trouvé dans les archives angevines un document dans lequel on voit Kalonymos à Arles, touchant un salaire de dix onces de la trésorerie royale⁵⁴.

Pour connaître les biographies ou les œuvres de ces trois savants provençaux et de plusieurs autres, il faut aujourd’hui encore avoir recours aux travaux d’Adolphe Neubauer et d’Ernest Renan publiés dans les tomes XXVII et XXXI de l’*Histoire littéraire de la France*, parus respectivement en 1878 et en 1893⁵⁵. Il faut également insister sur le fait que parallèlement aux travaux sur les archives de Provence, une importante série de livres rédigés par des savants de la Provence du Moyen Âge a été publiée aux États-Unis et en Israël. Il n’est pas question d’en dresser ici l’inventaire, aussi je me contenterai de présenter un unique exemple. Le nom de maître Isaac Cohen de Manosque nous est connu à partir des références dispersées dans la littérature de l’époque. Les archives de Manosque le montrent en pleine activité dans cette ville au cours du premier quart du xiv^e siècle⁵⁶. Or avec la publication à Jérusalem, par Abraham Schreiber (Sofer), des *Responsa des Sages de Provence*, nous disposons maintenant de deux pièces signées de sa main. Isaac ne semble pas avoir beaucoup écrit⁵⁷. De plus, l’un des étudiants de l’académie (*yeshiva*) qu’il dirigeait était son fils nommé Perets. C’est lui qui nous a laissé un commentaire important sur le traité talmudique *Nazir* (« ascète »). Publié récemment en deux volumes par Judah Ha-Cohen Blau à New York, ce commentaire cite amplement, et tout d’abord, l’opinion du Rabbin Isaac avant que son fils n’exprime la sienne⁵⁸. Ainsi nous savons maintenant non seulement que Manosque hébergeait alors une académie juive, mais nous connaissons aussi l’enseignement qui y était dispensé.

En conclusion, je ne peux faire mieux que me joindre aux propos de mon ami Isadore Twersky, de l’université d’Harvard: la Provence angevine constitue l’un des rares cas de l’histoire des juifs où l’on peut espérer connaître presque tous les aspects de leur vie⁵⁹. L’abondance des données est telle que la vie d’un chercheur ne peut y suffire. Il nous en faut une légion.

54 Romolo Caggese, *op. cit.*, p. 371, n° 3.

55 Les parties concernant ces savants ont été republiées dans les deux volumes *Les rabbins français du commencement du xiv^e siècle* et *Les écrivains juifs français du xiv^e siècle*. Même si le nom de Renan apparaît seul dans la page de titre, l’ouvrage est connu sous le nom de Renan-Neubauer en raison de la grande part prise à ce travail par Adolphe Neubauer (*Les écrivains*, p. V).

56 Cf. note 38.

57 Abraham Schreiber, *Responsa*, *ut supra*, p. 239–243 ; 321–322.

58 M.Y. Blau éd. *Shittat Ha-Kadmonim on the Tractate Nazir Containing the Commentary of Rabenu Peretz Ben Isaac Ha-Kohen from Barcelona* (en hébreu), New York, 1972.

59 Isadore Twersky, *Aspects of Social and Cultural History of Provençal Jewry*, dans *Cahiers d’histoire mondiale*, XI, 1968, p. 188–207.

The Angevins of Naples and the Jews

A few years ago, the French School of Rome held a colloquium about the “Angevins of Naples.” My task was to report on the policy towards the Jews of the first three Angevins, the two Charles’s and “Robert the Wise.”¹ Reviewing the unequal documentation in terms of quantity and quality, I realised that the use of the singular “policy” was improper and that it was much more accurate to use the plural “policies” when considering the Angevins. In each of the three parts of the empire under consideration, namely Anjou, Provence, and Southern Italy, the same ruler may demonstrate contradicting attitudes. His successor may completely change the policies of his father. Charles the Second, for example, banished the Jews from the county of Anjou in the year 1289 but allowed those who were expelled, like the family Segre, live in tranquillity in neighbouring Provence.² His son Robert the Wise boasted, when in power, that nobody in the world had granted the Jews as many privileges as he had.³

1 See my « Les Angevines et les juifs de leurs états: Anjou, Naples et Provence », in *L’État Angevin: Pouvoir, culture et société entre xiii^e et xiv^e siècle*, André Vauchez et al. (eds.) (Rome, 1998), pp. 289–300.

2 An English translation of the letter of expulsion was published by R. Chazan, *Church, State and Jews in the Middle Ages* (New York, 1980), pp. 313–317.

3 See R. Caggese, *Roberto d’Angio’ e il suo tempo*, I (Florence, 1922), p. 309.

To expose these inconsistencies, which are not typical only to the Angevins, is an achievement in its own right, as it indicates the instability that marked Jewish life. When exploring in detail these ups and downs under the Angevins, we are able to offer solutions to problems that occupied historians in other parts of Europe at that time. In the following remarks, I could not cover all aspects of life during the century that precedes the Black Death; rather, I shall try to present aspects of Jewish existence that are shown in a particular light in the Angevin documentation. Starting with the legal status of the Jews, the discussion will examine the relationship between their self-government and the administration of Angevin taxation. The religion of the Jews and the astounding attitude of these northern rulers towards their religiosity will be the subject of the ensuing paragraphs. Time permitting; I will try to close my discourse by presenting the role of some Jewish intellectuals at the courts of these sovereigns.

Governance over the Jews constituted a bone of contention between the newly arrived northerners, the Angevins, and the local holders of political power, be they members of the nobility, prelates of the Church, or leaders of the emerging urban aristocracy. The Angevins, who were not well received in the territories of southern France and Italy, had to struggle *manu militari* to impose their rule and were even ousted in 1282 from Sicily by popular revolt.⁴ The Provençals were quick to express their unhappiness. Marseille, the radiant port city, gave the newcomers a particularly difficult time.⁵ Three military confrontations were required in order to subdue the city and finally make it part of the empire. Each of these confrontations was brought to a close by a peace treaty. These documents each contained a paragraph that dealt specifically with the question of governance over the Jews of the city.

In the first two treaties of 1252 and 1256, respectively, which emerged from a partial and indecisive victory of the Angevins, the Marseilles insisted that the Jews belonged to the city and were to pay taxes to its municipal government. Things changed considerably in the third agreement of 1262, the outcome of the Angevins' crushing victory. The conquerors declared, "they are ours" and "belong to our treasury."⁶ We have thus in Marseille a blatant example of the genesis of the status of Jews as "servants of the chamber." The term *servi camere* is not used expressly in this treaty, but it will surface in other documents in the

4 Cf. J. Dunbabin, *Charles I of Anjou: Power Kingship and State-Making in Thirteenth-Century Europe* (London – New York, 1998), pp. 46–54 and *passim*.

5 See my « Structures communautarise juives a Marseille: autour d'un contrat de 1278 », *Provence Historique* 29 (1979), pp. 33–45, and 30 (1980), pp. 218–219.

6 *Ibid.*, p. 42: "Dominus comes.... as voluntatem suam in ipsis iudeis et bonis eorum possit quistam et talliam facere."

Конец ознакомительного фрагмента.

Приобрести книгу можно

в интернет-магазине

«Электронный универс»

e-Univers.ru